

adopté

SÉNAT

le 18 juin 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

*portant modification de l'Ordonnance n° 59-244 du
4 février 1959 relative au statut général des fonc-
tionnaires.*

*Le Sénat a modifié, en deuxième lecture, le projet
de loi, adopté avec modification par l'Assemblée
Nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1^{re} lecture, 1488 rectifié, 1517 et
in-8° 241 ;

2^e lecture, 1631, 1647 et in-8° 268.

Sénat : 1^{re} lecture, 257, 276 et in-8° 107 (1974-1975) ;

2^e lecture, 314 et 342 (1974-1975).

.....

Art. 2.

Le dernier alinéa de l'article 44 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 est abrogé.

.....

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.